

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_4_7

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 24 Mars 2023

Présents : 27

Votants : 30

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Objet : Vote des tarifs du SPANC

Pouvoirs :

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Monsieur Jean-François BORIE, vice-Président en charge de la thématique « SPANC _ VERS UN TERRITOIRE ZERO DECHET » rappelle qu'au regard du compte administratif 2022 du budget annexe du SPANC et du budget prévisionnel 2023, il est nécessaire d'augmenter les tarifs.

Il est proposé de modifier les tarifs du SPANC de la manière suivante :

1. Présentation des tarifs SPANC - EC < ou = (EH : Equivalent Habitant)

	ANCIEN TARIF
VENTES	300 €
CONCEPTION	150 €
REALISATION	150 € (*)
BON FONCTIONNEMENT	130 €

(*) montant forfaitaire pour 3 déplacements sur chantier de réalisation (les visites complémentaires sont facturées à hauteur de 50 €/visite).

2. Présentation des tarifs SPANC _ EH>20 (EH : Équivalent Habitant)

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 007-200039832-20230403-D_2023_4_7-DE

			Examen préalable à la conception	Vérification de l'exécution	Contrôle installation existante campagne de contrôle	mutation foncière
Proposition CDC Pays des Vans en Cévennes	HOTEL - CAMPING... supérieur à 20 EH	<= 25 chambres ou emplacements	150 €	150 €	200 €	300 €
		26 à 50 chambres ou emplacements		200 €	250 €	350 €
		> 50 chambres ou emplacements		250 €	300 €	380 €

Ces tarifs sont applicables sur tout le territoire de la Communauté de communes excepté pour les communes de BEAULIEU, SAINT ANDRE DE CRUZIERES et BANNE qui adhèrent au SEBA pour le SPANC.

La Commission « SPANC _ VERS UN TERRITOIRE ZERO DECHET » a émis un avis favorable pour une évolution de ces tarifs en réunion du 19 janvier 2023.

M. Joël FOURNIER, Prédisent, met au vote les tarifs du SPANC.

En conséquence, le Conseil communautaire, à l'unanimité, des membres présents et représentés, (ESCHALIER Cathy ne participant pas au vote)

ADOpte les tarifs du SPANC applicables à partir 1ier mai 2023.

DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 03/04/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le